ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale Académique des Relations Européennes, Internationales et de la Coopération

DRAREIC/25-1037-373 du 03/03/2025

ATTRIBUTION DE BOURSES DE MOBILITE DANS LES LYCEES FRANÇAIS A L'ETRANGER - ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Référence : DGESCO B1-3 n° 2025-1445 du 17 février 2025

Destinataires : Messieurs les inspecteurs d'académie - Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale - Mesdames et Messieurs les IA-IPR - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Dossier suivi par : Mme DIDOT - Tel : 04 42 91 72 81 - Mail : ce.drareic@region-académique-paca.fr

Les bourses de mobilité dans les lycées français à l'étranger permettent à des élèves d'horizons différents de bénéficier pendant une année d'une scolarité dans des conditions exceptionnelles et d'enrichir leur parcours scolaire, culturel et personnel.

Ce dispositif est renouvelé pour l'année scolaire 2025-2026. Ces bourses concernent toutefois uniquement les lycées français de **Dublin**, **Munich**, **Vienne**, **Madrid** et **Barcelone**. Le lycée français de Londres ne pourra pas accueillir d'élèves bénéficiaires de bourses de mobilité lors de la prochaine rentrée scolaire.

Dans chacun de ces lycées, l'accueil des boursiers est prévu dans les classes de première et terminale de la voie générale. Au lycée français de Barcelone, cet accueil est également prévu dans les classes de première et terminale STMG.

Vous trouverez en annexe 1 les enseignements de spécialité, de langues vivantes et options dispensés dans ces établissements.
En fonction des capacités d'accueil de ces cinq établissements, de leurs contraintes et du contingent réduit des bourses à répartir, les possibilités d'accueil seront arrêtées lors de la commission nationale des bourses de mobilité à l'étranger.

La candidature se fait à l'aide de l'imprimé spécifique de demande de bourse de mobilité dans les lycées français à l'étranger pour l'année scolaire 2025-2026 (cf. annexe 8 ci-jointe), disponible sur le site internet eduscol.education.fr.

Chaque élève peut candidater pour un seul établissement ou pour deux établissements d'un même secteur linguistique : Dublin, Barcelone et/ou Madrid, Munich et/ou Vienne. Dans ce cas, il est nécessaire de constituer deux dossiers et l'ordre des vœux doit être clairement mentionné.

Ce dossier doit être obligatoirement accompagné des pièces suivantes :
- la lettre de motivation rédigée par l'élève ;
- l'avis d'imposition ou de non-imposition 2024 sur les revenus de l'année 2023 ;
- la copie du premier bulletin trimestriel de l'année scolaire 2024-2025 et du dernier bulletin de l'année scolaire 2023-2024 ;
- la copie de la notification d'attribution précisant le montant annuel de la bourse si le candidat est titulaire d'une bourse de lycée ou d'une bourse au mérite.

Le dossier devra être complété par la direction de l'établissement scolaire avec les pièces suivantes :
- l'avis des professeurs sur le travail et les aptitudes du candidat ;
- l'avis du chef d'établissement sur le comportement, les aptitudes du candidat ainsi que sur ses motivations et ses capacités d'autonomie et d'adaptation loin de sa famille. Pour cela, le chef d'établissement est invité à organiser avec le professeur principal un entretien avec les candidats (cf. les modèles figurant en annexes).

Compte tenu du contingent très réduit de bourses à répartir au niveau national (environ 35 places offertes pour l'ensemble des cinq lycées), il vous appartient de ne retenir que les candidatures des élèves dont les résultats scolaires et le comportement répondent au mieux aux exigences nécessaires pour effectuer leur cursus de première ou terminale à l'étranger.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que **les élèves méritants déjà boursiers de lycée, issus de milieu défavorisé, doivent être retenus en priorité**. Dans cet objectif, il est important d'informer les parents que le dispositif a été aménagé pour permettre, en fonction du quotient familial, l'attribution de bourses pouvant couvrir la totalité des frais liés à la scolarité à l'étranger. Une aide forfaitaire aux frais de voyage peut également être attribuée aux élèves déjà boursiers de lycée. Le recours aux fonds sociaux est également encouragé afin d'apporter une aide supplémentaire dès cette année à ces élèves.

A cet effet, vous trouverez en annexe 2 une fiche d'autoévaluation destinée aux familles indiquant le barème appliqué. Le montant de la bourse pourra ainsi varier en fonction des ressources des familles et selon l'échelon résultant du quotient familial.

A titre de documentation, vous trouverez également en pièces jointes les notices d'information concernant ces lycées, donnant une estimation des frais de scolarité (annexes 3 à 7). Pour des renseignements plus précis, concernant notamment les conditions d'hébergement, il conviendra d'inviter les élèves à s'adresser directement au lycée concerné.

Je vous demande de bien vouloir faire parvenir par courriel à l'adresse ce.drareic@region-academique-paca.fr les dossiers de candidature complets, sous format PDF, **avant le vendredi 4 avril 2025** délai de rigueur. **Les dossiers incomplets ou parvenus dans mes services après cette date ne pourront pas être pris en compte**.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Langues vivantes, enseignements de spécialités et optionnels - Année scolaire 2025-2026

		Lycée français de Barcelone	Lycée français d'Irlande Samuel Beckett à Dublin	Lycée français de Madrid	Lycée français Jean Renoir de Munich	Lycée français de Vienne
1ère langue vivante		anglais, espagnol ou autre LV via le CNED	anglais	anglais ou espagnol	allemand, anglais, espagnol	allemand ou anglais ou espagnol ou arabe
2ème langue vivante		anglais, espagnol, catalan ou autre LV via le CNED	allemand ou espagnol	anglais ou espagnol	allemand, anglais, espagnol	allemand ou anglais ou espagnol ou arabe
3ème langue vivante		anglais, espagnol, catalan ou autre LV via le CNED	-	italien ou allemand	allemand, anglais, espagnol	allemand ou anglais ou espagnol ou arabe
classe de première		**classe de première**	**classe de première**	**classe de première**	**classe de première**	**classe de première**
voie générale	**enseignements de spécialité**	**enseignements de spécialité dispensés**	**enseignements de spécialité dispensés**	**enseignements de spécialité dispensés**	**enseignements de spécialité dispensés**	**enseignements de spécialité dispensés**
	arts	-	-	-	-	-
	biologie-écologie	-	-	-	-	-
	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie	-	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie
	langues, littératures et cultures étrangères régionales (LLCER)	anglais ou espagnol	-	anglais AMC ou espagnol LLCER	LLCER anglais (AMC pas disponible)	anglais ou allemand
	littérature et langues et cultures de l'Antiquité	-	-	-	-	-
	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques
	numérique et sciences informatiques	numérique et sciences informatiques	-	-	-	numérique et sciences informatiques
	physique-chimie	physique-chimie	physique-chimie	physique-chimie	physique -chimie	physique-chimie
	sciences de la vie et de la Terre (SVT)	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre
	sciences économiques et sociales (SES)	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales
	sciences de l'ingénieur	-	-	sciences de l'ingénieur	-	-
	enseignements optionnels	**enseignements optionnels dispensés**	**enseignements optionnels dispensés**	**enseignements optionnels dispensés**	**enseignements optionnels dispensés**	**enseignements optionnels dispensés**
	langue vivante	anglais, espagnol, catalan ou autre LV via le CNED	-	italien ou allemand	allemand, anglais, espagnol	allemand ou anglais ou espagnol ou arabe
	arts / musique	arts	-	théâtre ou musique ou arts plastiques	-	histoire des arts, musique
	EPS	-	-	-	-	-
	langues et culture de l'Antiquité	latin	langues et culture de l'Antiquité (1h/sem.)	latin	latin	latin
	Combinaisons possibles pour les enseignements de spécialité	Choix libre dans la limite des enseignements dispensés par l'établissement	maths - physique chimie - SVT maths - SES - SVT maths - physique chimie- HGGSP maths - SES - HGGSP	Choix libre dans la limite des enseignements dispensés par l'établissement	Choix libre dans la limite des enseignements dispensés par l'établissement	Choix libre dans la limite des enseignements dispensés par l'établissement
voie technologique 1ère STMG	**enseignements facultatifs**	**enseignements facultatifs dispensés**				
	arts	-				
	EPS	-				
classe de terminale		**classe de terminale**	**classe de terminale**	**classe de terminale**	**classe de terminale**	**classe de terminale**
voie générale	**enseignements de spécialité**	**enseignements de spécialité dispensés**	**enseignements de spécialité dispensés**	**enseignements de spécialité dispensés**	**enseignements de spécialité dispensés**	**enseignements de spécialité dispensés**
	arts	-	-	-	-	-
	biologie-écologie	-	-	-	-	-
	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie	-	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie	humanités, littérature et philosophie
	langues, littératures et cultures étrangères régionales (LLCER)	anglais ou espagnol	-	anglais AMC ou espagnol LLCER	LLCER anglais (AMC pas disponible)	anglais ou allemand
	littérature et langues et cultures de l'Antiquité	-	-	-	-	-
	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques	mathématiques
	numérique et sciences informatiques	numérique et sciences informatiques	-	-	-	numérique et sciences informatiques
	physique-chimie	physique-chimie	physique-chimie	physique-chimie	physique-chimie	physique-chimie
	sciences de la vie et de la Terre (SVT)	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre	sciences de la vie et de la Terre
	sciences économiques et sociales (SES)	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales	sciences économiques et sociales
	sciences de l'ingénieur	-	-	sciences de l'ingénieur	-	-
	enseignements optionnels	**enseignements optionnels dispensés**	**enseignements optionnels dispensés**	**enseignements optionnels dispensés**	**enseignements optionnels dispensés**	**enseignements optionnels dispensés**
	mathématiques expertes	mathématiques expertes	mathématiques expertes	mathématiques expertes	mathématiques expertes	mathématiques expertes
	mathématiques complémentaires	mathématiques complémentaires	mathématiques complémentaires	mathématiques complémentaires	mathématiques complémentaires	mathématiques complémentaires
	droit et enjeux du monde contemporain	droit et enjeux du monde contemporain	-	droit et enjeux du monde contemporain	droit et enjeux du monde contemporain **par le CNED (à la charge de la famille)**	-
	langues et culture de l'Antiquité	-	latin	-	latin	latin
	langue vivante / arts / musique	-	-	-	-	allemand ou anglais ou espagnol ou arabe, histoire des arts, musique
	Combinaisons possibles pour les enseignements de spécialité	Choix libre dans la limite des enseignements dispensés par l'établissement	maths - physique-chimie maths - SVT maths - HGGSP maths - SES physique-chimie - SVT HGGSP - SES	Choix libre dans la limite des enseignements dispensés par l'établissement	Choix libre dans la limite des enseignements dispensés par l'établissement	Choix libre dans la limite des enseignements dispensés par l'établissement
voie technologique Tle STMG	**enseignements facultatifs**	**enseignements facultatifs dispensés**				
	arts	-				
	EPS	-				
Observations	**Ateliers facultatifs, ouverts aux lycéens**	sciences politiques, MUN, écologie, danse, astronomie, etc.	astrophysique, MUN (model of United Nations), théâtre, maths, éco	-	théâtre, arts plastiques	allemand ou anglais ou espagnol ou arabe, histoire des arts
	Section internationale OIB britannique	-	Section européenne anglais et BFI Section américaine	-	-	-
		Le lycée français de Barcelone NE PREPARE PAS AU BACHIBAC	-	Le lycée français de Madrid NE PREPARE PAS AU BACHIBAC	Le lycée français de Munich PREPARE A L'ABIBAC, à la section européenne anglais et au BFI Trilingue Français-Américain (LVA)-Espagnol (LVB)	Le lycée français de Vienne NE PREPARE PAS A L'ABIBAC

FICHE D'AUTO – EVALUATION
Bourses de mobilité à l'étranger pour l'année scolaire 2025-2026

Cette fiche permet de déterminer le montant de la bourse qui peut être attribuée au candidat retenu par la commission ministérielle et le montant restant à la charge de la famille si nécessaire.
Le montant de la bourse allouée est déterminé en fonction de la situation de la famille, exprimée en **points de charge**, et de ses **ressources**.

SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS DE CHARGE :
Calculez le nombre de points correspondant à votre situation

	points de charge
1 enfant à charge	**5**
2 enfants à charge	**6**
3 enfants à charge	**7**
4 enfants à charge ou plus	**8**
Points supplémentaires pour candidat boursier de lycée au titre de l'année scolaire en cours	**+ 2**
Total des points de charge correspondant à votre situation :	

Exemple : avec 2 enfants à charge et si l'élève candidat à la bourse de mobilité est boursier de lycée au titre de l'année scolaire en cours, le total de points de charge s'élève à : 6 + 2 = 8 points de charge.

RESSOURCES DE LA FAMILLE :
Indiquez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt 2024 sur le revenu de 2023 :

REVENU FISCAL DE REFERENCE (RFR) :	€

CALCUL DU QUOTIENT DE LA FAMILLE :
Déterminez votre quotient par le calcul suivant : **RFR / nombre de points de charge**.

Exemple : avec un RFR à 35 000 € et 8 points de charge, le quotient s'élève à : 35000 / 8 = 4375, soit à l'échelon 5.

En fonction du quotient que vous avez obtenu, le tableau ci-dessous vous permettra, **à titre indicatif**, de déterminer le montant de la bourse qui pourra vous être alloué et le reste à charge que vous devrez verser à l'établissement si nécessaire.

La bourse minimum couvre les frais de scolarité et de demi-pension et la bourse la plus élevée couvre la totalité du coût global de la scolarité.

					A titre indicatif : montant annuel de bourse et reste à charge pour l'année scolaire 2025-2026				
					Lycée français de Barcelone	Lycée français de Dublin	Lycée français de Madrid	Lycée français de Munich	Lycée français de Vienne
Quotient			Echelons	Coût total 2025-2026	17 520 €	24 580 €	16 580 €	19 270 €	21 590 €
0	à	3366	Echelon 6	Montant de bourse	17 520	24 580	16 580	19 270	21 590
				Reste à charge	0	0	0	0	0
3367	à	5263	Echelon 5	Montant de bourse	14 760	20 180	14 070	16 130	17 860
				Reste à charge	2 760	4 400	2 510	3 140	3 730
5264	à	7159	Echelon 4	Montant de bourse	13 040	17 350	12 500	14 160	15 520
				Reste à charge	4 480	7 230	4 080	5 110	6 070
7160	à	8819	Echelon 3	Montant de bourse	11 320	14 510	10 930	12 190	13 190
				Reste à charge	6 200	10 070	5 650	7 080	8 400
8820	à	10242	Echelon 2	Montant de bourse	10 030	12 380	9 750	10 720	11 430
				Reste à charge	7 490	12 200	6 830	8 550	10 160
10243	à	plus	Echelon 1	Montant de bourse	8 920	10 390	8 730	9 440	9 910
				Reste à charge	8 600	14 190	7 850	9 830	11 680

Les élèves titulaires d'une bourse au mérite, au titre de l'année scolaire en cours, gardent le bénéfice de cette aide durant leur scolarité à l'étranger : le montant annuel de la bourse au mérite se rajoute aux montants ci-dessus.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bourses pour le lycée français de BARCELONE

Notice d'information destinée aux familles des candidats en 2025-2026

OBSERVATIONS IMPORTANTES

Le dépôt d'une candidature pour bénéficier d'une bourse de mobilité constitue un **vrai engagement de l'élève et de sa famille** qui doit être **sérieusement réfléchi**, afin d'éviter un désistement tardif qui priverait d'autres candidats de ce dispositif.

Conditions pour les modalités d'hébergement à Barcelone : voir ci-après

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette année scolaire, un **bon état de santé physique et psychologique** des élèves est nécessaire à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger. Les candidats doivent également avoir la **maturité et l'autonomie** nécessaires afin que leur année de scolarité à l'étranger se déroule dans les meilleures conditions.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Barcelone, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français de Barcelone, Bosch i Gimpera, 6–10 08034 BARCELONE - ESPAGNE** (☎ 00.34.93.203.79.50 ou lfb@lfb.es).

CONDITIONS DE VOYAGE ET SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra également être muni de l'autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public :https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359.

Pour les élèves non ressortissants de l'Union européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Barcelone assure la demi-pension mais ne propose pas d'internat. **Les élèves admis peuvent obtenir l'aide du lycée dans la recherche de familles espagnoles**

susceptibles de les héberger. La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité. La fiche d'auto-évaluation destinée aux familles permet de calculer le quotient de la famille du candidat afin d'évaluer le montant de la bourse qui pourrait être accordé pour l'élève ainsi que le reste à charge de la famille selon l'échelon de bourse attribué.
En effet, selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de séjour dans une famille espagnole, des frais de transport dans l'agglomération de Barcelone, ainsi que des fournitures scolaires. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée durant l'année scolaire 2024-2025 bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève bénéficiant d'une bourse de mobilité dispose de **suffisamment d'argent à son arrivée à Barcelone et à chaque début de trimestre**, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le versement de la bourse intervient environ un mois après chaque début de trimestre.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2025-2026 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 8 920 euros et 17 520 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, **directement au proviseur du lycée français de Barcelone** qui verse à la famille de l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève retenu se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.), la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **M. le proviseur du lycée français de Barcelone.**

A titre indicatif

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Lycée français de Barcelone	**Frais de scolarité** (annuels)	**Demi-pension** (annuelle)	**Hébergement** (annuel)	**Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens** (annuels)		**Transports urbains** (annuels)	**TOTAL**
Premières	**7 401 €**	**1 511 €**	7 500 €	Manuels scolaires	350 €	600 €	**17 442 €**
				inscription EA	80 €		
Terminales	**7 401 €**	**1 511 €**	7 500 €	Manuels scolaires	350 €	600 €	**17 512 €**
				inscription au Bac	150 €		

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bourses pour le Lycée Français International Samuel Beckett à Dublin (Irlande)

Notice d'information destinée aux familles des candidats en 2025-2026

OBSERVATION IMPORTANTE

Le dépôt d'une candidature pour bénéficier d'une bourse de mobilité constitue un **vrai engagement de l'élève et de sa famille** qui doit être **sérieusement réfléchi**, afin d'éviter un désistement tardif qui priverait d'autres candidats de ce dispositif.

Conditions spécifiques pour les modalités d'hébergement à Dublin : voir ci-après

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette année scolaire, **un bon état de santé physique et psychologique** des élèves est nécessaire à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger. Les candidats doivent également avoir la **maturité et l'autonomie** nécessaires afin que leur année de scolarité à l'étranger se déroule dans les meilleures conditions.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Dublin, la famille doit s'adresser à **Mme Valerie EGAN, coordinatrice au sein du lycée français international Samuel Beckett, Eurocampus, Roebuck Road**, **Clonskeagh DUBLIN 14, IRLANDE** (☎ 00 353 1 288 31 52 ou hostfamily@lfi.ie).

CONDITIONS D'EMBARQUEMENT ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra également être muni de l'autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359.

Pour les élèves non ressortissants de l'Union européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français d'Irlande ne comporte pas d'internat. **Les élèves admis doivent s'inscrire obligatoirement au service de famille d'accueil du LFI qui sera chargé de les mettre en relation avec des familles irlandaises susceptibles de les héberger. Le service « Familles d'accueil » du LFI assurera aussi un suivi moral des élèves pendant toute la durée du**

séjour en Irlande. Son coût est de 1000 euros. Le représentant légal signera un contrat d'hébergement directement avec la famille d'accueil proposée par le LFI.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de scolarité. La fiche d'auto-évaluation destinée aux familles permet de calculer le quotient de la famille du candidat afin d'évaluer le montant de la bourse qui pourrait être accordé pour l'élève ainsi que le reste à charge de la famille selon l'échelon de bourse attribué.
En effet, selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de séjour dans une famille irlandaise, des frais de transport dans Dublin, ainsi que des fournitures scolaires.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée durant l'année scolaire 20242025 bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève bénéficiant d'une bourse de mobilité dispose de **suffisamment d'argent à son arrivée à Dublin et à chaque début de trimestre**, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le versement de la bourse intervient environ un mois après chaque début de trimestre.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2025-2026 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 10 390 euros et 24 580 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, **directement au proviseur du lycée français d'Irlande** qui verse à la famille de l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et d'hébergement en famille d'accueil s'il y a lieu.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève retenu se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.), la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **M. le proviseur du Lycée Français d'Irlande.**

A titre indicatif

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

<table>
<tr><th>Lycée français d'Irlande</th><th>Frais de scolarité (annuels)</th><th colspan="3">Hébergement (annuel)</th><th colspan="2">Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)</th><th>Transports urbains (annuels)</th><th colspan="3">TOTAL</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Premières</td><td rowspan="4">10 390 €</td><td rowspan="4">12 520 €</td><td rowspan="4">à</td><td rowspan="4">13 160 €</td><td>Manuels scolaires</td><td>300 €</td><td rowspan="4">300 €</td><td rowspan="2">23 675 €</td><td rowspan="2">à</td><td rowspan="2">24 315 €</td></tr>
<tr><td>inscription EA</td><td>165 €</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Terminales</td><td>Manuels scolaires</td><td>300 €</td><td rowspan="2">23 935 €</td><td rowspan="2">à</td><td rowspan="2">24 575 €</td></tr>
<tr><td>inscription au Bac</td><td>425 €</td></tr>
<tr><td></td><td>dont 700 € (frais d'inscription)</td><td></td><td colspan="3">dont 1000 € (suivi des élèves)</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td>Non inclus 1107 € (supplément section internationale américaine)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bourses pour le lycée français de MADRID

Notice d'information destinée aux familles des candidats en 2025-2026

OBSERVATIONS IMPORTANTES

Le dépôt d'une candidature pour bénéficier d'une bourse de mobilité constitue un **vrai engagement de l'élève et de sa famille** qui doit être **sérieusement réfléchi**, afin d'éviter un désistement tardif qui priverait d'autres candidats de ce dispositif.

L'admission de l'élève boursier au lycée français de Madrid sera définitive dès que l'établissement aura l'assurance que la famille de l'élève boursier a trouvé une famille d'accueil.

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette année scolaire, **un bon état de santé physique et psychologique** des élèves est nécessaire à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger. Les candidats doivent également avoir la **maturité et l'autonomie** nécessaires afin que leur année de scolarité à l'étranger se déroule dans les meilleures conditions.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, **un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.**

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Madrid, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français de Madrid, Plaza del liceo n° 1, 28043 MADRID - ESPAGNE** (☎ 00.34.91.748.94 ou lycee@lfmadrid.org).

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra également être muni de l'autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359.

Pour les élèves non ressortissants de l'Union européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Madrid assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. **Les élèves admis peuvent obtenir du secrétariat du lycée des adresses de familles espagnoles susceptibles de les héberger**. La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité. La fiche d'auto-évaluation destinée aux familles permet de calculer le quotient de la famille du candidat afin d'évaluer le montant de la bourse qui pourrait être accordé pour l'élève ainsi que le reste à charge de la famille selon l'échelon de bourse attribué.
En effet, selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de séjour dans une famille espagnole, des frais de transport dans l'agglomération madrilène, ainsi que des fournitures scolaires. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée durant l'année scolaire 2024-2025 bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève bénéficiant d'une bourse de mobilité dispose de **suffisamment d'argent à son arrivée à Madrid et à chaque début de trimestre**, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le versement de la bourse intervient environ un mois après chaque début de trimestre.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2025-2026 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse varie, hors bourse au mérite, entre 8 730 euros et 16 580 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, **directement au proviseur du lycée français de Madrid** qui verse à la famille de l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève retenu se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.), la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **M. le Proviseur du lycée français de Madrid**.

A titre indicatif :

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Lycée français de Madrid	**Frais de scolarité** (annuels)	**Demi-pension** (annuelle)	**Hébergement** (annuel)	**Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens** (annuels)		**Transports urbains** (annuels)	**TOTAL**
Premières	**7 691 €**	**1 032 €**	7 000 €	manuels scolaires (location ou prêt) inscription EA	350 € 80 €	350 €	**16 503 €**
Terminales				manuels scolaires (location ou prêt) inscription au Bac	350 € 150 €		**16 573 €**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bourses pour le lycée français Jean Renoir de MUNICH

Notice d'information destinée aux familles des candidats en 2025-2026

OBSERVATIONS IMPORTANTES

Le dépôt d'une candidature pour bénéficier d'une bourse de mobilité constitue un **vrai engagement de l'élève et de sa famille** qui doit être **sérieusement réfléchi**, afin d'éviter un désistement tardif qui priverait d'autres candidats de ce dispositif.

Conditions spécifiques pour les modalités d'hébergement à Munich : voir ci-après.

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette année scolaire, **un bon état de santé physique et psychologique** des élèves est nécessaire à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger. Les candidats doivent également avoir la **maturité et l'autonomie** nécessaires afin que leur année de scolarité à l'étranger se déroule dans les meilleures conditions.
Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Munich, la famille doit s'adresser à **M. le Proviseur du lycée français Jean Renoir, Berlepschstrasse, 3 – 81373 MUNCHEN-ALLEMAGNE** (☎ 00.49.89/721.00.70 ou contact@lycee-jean-renoir.de).

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SÉJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra également être muni de l'autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359.

Pour les élèves non ressortissants de l'Union européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Munich ne comporte pas d'internat. Les élèves admis peuvent s'adresser au secrétariat du lycée pour obtenir l'adresse **d'un foyer d'étudiants**. Ce type d'hébergement est recommandé par l'établissement, mais les demandes sont importantes. La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal. Attention, il est très difficile de trouver une famille d'accueil à Munich.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de restauration et les frais de scolarité. La fiche d'auto-évaluation destinée aux familles permet de calculer le quotient de la famille du candidat afin d'évaluer le montant de la bourse qui pourrait être accordé pour l'élève ainsi que le reste à charge de la famille selon l'échelon de bourse attribué.
En effet, selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais d'hébergement, des frais de transport dans l'agglomération de Munich, ainsi que des fournitures scolaires. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée durant l'année scolaire 2024-2025 bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Pour les élèves de terminale, il convient de noter que les épreuves orales de certaines options peuvent se dérouler dans un autre lycée du réseau AEFE (principalement Vienne, Berlin, Francfort). Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des familles.

Il est opportun que l'élève bénéficiant d'une bourse de mobilité dispose de **suffisamment d'argent à son arrivée à Munich et à chaque début de trimestre**, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le versement de la bourse intervient environ un mois après chaque début de trimestre.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2025-2026 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 9 440 euros et 19 270 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, **directement au proviseur du lycée français de Munich** qui verse à la famille de l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève retenu se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.), la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **M. le proviseur du lycée français de Munich.**

A titre indicatif :

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Lycée français Jean Renoir de Munich	**Frais de scolarité** (annuels)	**Demi-pension** (annuelle)	**Hébergement** (annuel)	**Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens** (annuels)		**Transports urbains** (annuels)	**TOTAL**
Premières	**7 950 €**	**1 485 €**	9 000 €	manuels scolaires (location ou prêt) inscription EA	200 € 134 €	365 €	**19 134 €**
Terminales				manuels scolaires (location ou prêt) inscription au Bac	200 € 268 €		**19 268 €**
		+ voyage scolaire des terminales selon programmation non inclus :			**450 €**		

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bourses pour le lycée français de VIENNE

Notice d'information destinée aux familles des candidats en 2025-2026

OBSERVATIONS IMPORTANTES

Le dépôt d'une candidature pour bénéficier d'une bourse de mobilité constitue un **vrai engagement de l'élève et de sa famille** qui doit être **sérieusement réfléchi**, afin d'éviter un désistement tardif qui priverait d'autres candidats de ce dispositif.

Conditions spécifiques pour les modalités d'hébergement à Vienne : voir ci-après.

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette année scolaire, **un bon état de santé physique et psychologique** des élèves est nécessaire à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger. Les candidats doivent également avoir la **maturité et l'autonomie** nécessaires afin que leur année de scolarité à l'étranger se déroule dans les meilleures conditions.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Vienne, la famille doit s'adresser à :

Mme la Proviseure du Lycée Français de Vienne, Liechtensteinstrasse – 37a
A-1090 VIENNE - AUTRICHE ☎.00.43.1.317.22.41 ou diana.frisch@lyceefrancais.at

Avant la rentrée scolaire, un accueil personnalisé est fait aussi bien au lycée qu'à l'internat.

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra également être muni de l'autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359.

Pour les élèves non ressortissants de l'Union européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le restaurant scolaire du Lycée Français de Vienne assure le service de demi-pension. Un établissement partenaire, le Theresianum, héberge et gère l'internat du lycée.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité. La fiche d'auto-évaluation destinée aux familles permet de calculer le quotient de la famille du candidat afin d'évaluer le montant de la bourse qui pourrait être accordé pour l'élève ainsi que le reste à charge de la famille selon l'échelon de bourse attribué.
En effet, selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de séjour à l'internat, des frais de transport dans l'agglomération de Vienne, ainsi que des fournitures scolaires. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée durant l'année scolaire 2024-2025 bénéficieront d'une aide forfaitaire

Il est opportun que l'élève bénéficiant d'une bourse de mobilité dispose de **suffisamment d'argent à son arrivée à Vienne et à chaque début de trimestre**, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le versement de la bourse intervient environ un mois après chaque début de trimestre.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2025-2026 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 9 910 euros et 21 590 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, **directement au proviseur du lycée français de Vienne** qui verse à la famille de l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève retenu se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.), la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **Mme la Proviseure du Lycée Français de Vienne.**

A titre indicatif

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

<table>
<tr><th>Lycée français de Vienne</th><th>Frais de scolarité (annuels)</th><th>Demi-pension (annuelle)</th><th>Hébergement (annuel)
première et terminale</th><th colspan="2">Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)</th><th>Transports urbains (annuels)</th><th>TOTAL</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Premières</td><td rowspan="4">8 110 €</td><td rowspan="4">1 800 €</td><td rowspan="4">11 310 €</td><td>manuels scolaires (location ou prêt) *</td><td>0 €</td><td rowspan="4">90 €</td><td>21 445 €</td></tr>
<tr><td>inscription EA</td><td>135 €</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Terminales</td><td>manuels scolaires (location ou prêt) *</td><td>0 €</td><td rowspan="2">21 590 €</td></tr>
<tr><td>inscription au Bac</td><td>280 €</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Dont 800 € de droits d'inscription</td><td></td><td colspan="2">* manuels scolaires inclus dans les frais de scolarité</td><td></td><td></td></tr>
</table>

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 8

Demande de bourse de mobilité à l'étranger pour l'année scolaire 2025-2026

Au lycée français de _____ Vœu n°_____

Académie : _____

Important : merci de remplir cet imprimé <u>en majuscules</u> et de cocher les cases qui vous concernent.

Un dossier complet par lycée demandé (2 vœux maximum) : soit Dublin, soit Barcelone et/ou Madrid, soit Munich et/ou Vienne.

1 - Renseignements concernant les membres de la famille

L'enfant pour lequel vous demandez la bourse

Son nom : _____

Ses prénoms : _____
_____

Fille ❐ **Garçon** ❐ **Sa date de naissance : I__I__I__I__I__I__I__I__I** **Son département de naissance : I__I__I__I**

Sa nationalité : Française ❐ **d'un pays de l'Union européenne** ❐ **d'un autre pays** ❐

Si l'enfant est sous tutelle administrative, indiquez l'organisme : _____

Vous-même

Vous êtes : le père ❐ **OU la mère** ❐ **OU le représentant légal de l'enfant** ❐

Votre nom *(suivi éventuellement du nom d'usage)* **et prénom :** _____
_____

Votre adresse : _____

_____

Code postal : |__I__I__I__|__| Commune : _____

N° de tel : |__I__I__I__|__|__|__|__|__|__|__| **Courriel :** _____ @ _____

En activité professionnelle: oui ❐ **non :** ❐ **Profession :** _____

Situation de famille : marié(e)❐ **pacsé(e)**❐ **en concubinage**❐ **séparé(e)**❐ **divorcé(e)**❐ **veuf(ve)**❐ **célibataire**❐

Votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre partenaire de Pacs

Est-il : le père ❐ **ou la mère** ❐ **de l'enfant**

Son nom *(suivi éventuellement du nom d'usage)* **et prénom :** _____

Son adresse si elle est différente de la vôtre : _____

_____

_____

Code postal: |__I__I__I__|__| Commune: _____

En activité professionnelle : oui ❐ **non :** ❐ **Profession :** _____

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Demande de bourse de mobilité à l'étranger pour l'année scolaire 2025-2026

Au lycée français de _____ Vœu n°_____

2- Renseignements relatifs à la scolarité

Etablissement fréquenté au moment de la demande de bourse

Nom de l'établissement : _____

Adresse : _____

Code postal : |__I__I__I__|__| **Commune** : _____

Classe actuelle de l'élève : _____

Enseignements de spécialité suivis en première : _____

_____

Etablissement d'accueil demandé

Nom de l'établissement : _____

Pays : _____ **Ville** : _____

Classe souhaitée :

Attention : les élèves souhaitant s'inscrire en classe de terminale doivent conserver deux des enseignements de spécialité choisis en classe de première (la spécialité de première qui a été validée en contrôle continu ne peux pas être choisie en terminale)

Première : **Voie générale** ☐ **Voie technologique** ☐

3 enseignements de spécialité au choix

arts	☐	mathématiques	☐
biologie-écologie	☐	numérique et sciences informatiques	☐
histoire-géographie et sciences politiques	☐	physique-chimie	☐
humanités, littérature et philosophie	☐	science et vie de la terre	☐
langues, littératures et cultures étrangères régionales	☐	sciences économiques et sociales	☐
littérature et langues et culture de l'antiquité	☐	sciences de l'ingénieur	☐

1 enseignement optionnel au choix

Langue vivante	☐	arts	☐
EPS	☐	langues et cultures de l'antiquité	☐

Série : sciences et technnologies du management de la gestion

Options :

Terminale : **Voie générale** ☐ **Voie technologique** ☐

2 enseignements de spécialité au choix

arts	☐	mathématiques	☐
biologie-écologie	☐	numérique et sciences informatiques	☐
histoire-géographie et sciences politiques	☐	physique-chimie	☐
humanités, littérature et philosophie	☐	science et vie de la terre	☐
langues, littératures et cultures étrangères régionales	☐	sciences économiques et sociales	☐
littérature et langues et culture de l'antiquité	☐	sciences de l'ingénieur	☐

1 enseignement optionnel au choix

mathématiques expertes	☐	droit et enjeux du monde contemporain	☐
mathématiques complémentaires	☐		

1 enseignement optionnel au choix

Langue vivante	☐	arts	☐
EPS	☐	langues et cultures de l'antiquité	☐

Série : sciences et technnologies du management de la gestion

Options : _____

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Demande de bourse de mobilité à l'étranger pour l'année scolaire 2025-2026

Au lycée français de _____ Vœu n°_____

3 - Renseignements pour déterminer les charges du foyer

Les éléments de cette rubrique vont permettre de déterminer de manière précise vos charges en fonction de l'année prise en compte pour vos revenus.

Les enfants à votre charge

Merci de remplir ce tableau en y indiquant :

Nom et prénom de chacun des enfants à charge *(y compris l'enfant pour lequel vous demandez la bourse)*	**Date de naissance**	**Etablissement scolaire, université fréquentée ou profession**	**BOURSIER**	
			Oui	**Non**

Renseignements concernant le candidat

Merci de cocher les cases qui correspondent à votre situation :

❒ Le candidat n'est pas boursier de lycée au titre de l'année scolaire 2024-2025

❒ Le candidat est boursier de lycée au titre de l'année scolaire 2024-2025 sans bénéficier de la bourse au mérite

❒ Le candidat est boursier de lycée au titre de l'année scolaire 2024-2025 et bénéficie de la bourse au mérite d'un montant annuel de : €

Votre situation financière ou familiale a changé depuis le 1er janvier 2024

Si votre situation a changé depuis le 1er janvier de l'année dernière et que cela a entraîné une diminution de vos ressources par rapport aux années précédentes, merci de le signaler :

_____

_____

_____

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Demande de bourse de mobilité à l'étranger pour l'année scolaire 2025-2026

Au lycée français de _____ Vœu n°_____

4 - Pièces à joindre à votre dossier

Dans tous les cas

- la photocopie complète de votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (toutes les pages sont requises)
- la photocopie du premier bulletin trimestriel de l'année scolaire en cours : bulletin du premier trimestre 2024-2025
- la photocopie du dernier bulletin trimestriel de l'année scolaire précédente : bulletin du troisième trimestre 2023-2024
- la lettre de motivation du candidat (manuscrite ou informatique, rédigée en français)
- l'avis de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement (cf. modèles fournis)

Selon votre situation	Pièces complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage	L'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 de votre concubin(e)
En cas de changement dans votre situation entrainant une diminution de ressources en 2024	Tout justificatif de la modification substantielle de votre situation entrainant une diminution de ressources en 2024 et attestation de paiement de la CAF
En cas de changement de votre situation familiale (décès de l'un des parents, divorce, séparation) qui entraînera une diminution de ressources du foyer fiscal en 2025	Justificatif de modification de situation familiale - attestation de paiement de la CAF Justificatifs des ressources en 2024
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2024	L'attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'enfant
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement de la CAF

5 - Engagement de la famille

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) le père ❐ ou la mère ❐ ou le (la) représentant(e) de l'enfant ❐
Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts :

Date et signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du service académique dans lequel la demande est envoyée.

Rubrique réservée au chef d'établissement
Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

Signature du chef d'établissement & timbre de l'établissement :

DATE : I__I__I__I__I__I__ I__ I__I

ACADEMIE DE :

Nom et adresse de l'établissement :

Attribution de bourses de mobilité dans les lycées français à l'étranger de Barcelone, Dublin, Madrid, Munich et Vienne - Année scolaire 2025-2026

Avis motivé des professeurs et du chef d'établissement pour les élèves de seconde

Nom et prénom de l'élève : Classe :

Langues étudiées : 1ère langue :

2ème langue :

MATIERES	Avis motivé des professeurs
1ère langue	
2ème langue	
FRANCAIS	
MATHEMATIQUES	
SCIENCES ET VIE DE LA TERRE	
SCIENCES PHYSIQUES	
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	
SCIENCES NUMERIQUES ET TECHNOLOGIE	
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	
EPS	

Avis motivé du chef d'établissement sur le comportement et les aptitudes de l'élève ainsi que ses motivations et capacités d'autonomie et d'adaptation :

Date Le chef d'établissement

ACADEMIE DE :

Nom et adresse de l'établissement :

Attribution de bourses de mobilité dans les lycées français à l'étranger de Barcelone, Dublin, Madrid, Munich et Vienne - Année scolaire 2025-2026

Avis motivé des professeurs et du chef d'établissement pour les élèves de première

Nom et prénom de l'élève : Classe :

Langues étudiées : 1ère langue :

2ème langue :

MATIERES	Avis motivé des professeurs
1ere langue	
2ème langue	
FRANÇAIS	
EPS	
EDUCATION MORALE ET CIVIQUE	
HUMANITES SCIENTIFIQUES ET NUMERIQUES	
HISTOIRE GEOGRAPHIE	
MATHEMATIQUES (pour les classes STMG)	
SPECIALITE 1 ***(préciser la spécialité)*** : _____	
SPECIALITE 2 ***(préciser la spécialité)*** : _____	
SPECIALITE 3 ***(préciser la spécialité)*** : _____	
SCIENCES DE GESTION (pour les classes STMG)	

Avis motivé du chef d'établissement sur le comportement et les aptitudes de l'élève ainsi que ses motivations et capacités d'autonomie et d'adaptation :

Date Le chef d'établissement